



COSNAC

N°17

Mai
2019

1 400 EXEMPLAIRES

à la loupe

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

MAIRIE DE COSNAC - 155, rue du 19 mars 1962 - 19360 COSNAC

Tél. 05 55 92 81 70





> LA LETTRE DU MAIRE

Chères Cosnacoises, chers Cosnacois,

La dernière année de cette mandature sera marquée par la poursuite de grands projets pour le devenir de COSNAC :

> **PROJETS VISIONNAIRES** et administratifs comme la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

> **PROJETS STRUCTURANTS** comme le démarrage des travaux de la Route du Saule sur laquelle nous avons fait le 22 mars dernier une réunion publique pour expliquer le début des travaux par la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), partenaires essentiels avec les Entreprises Dejante et Miane & Vinatier,

> **FIN DES TRAVAUX** du Village de Bleyzat avec sa mise en lumière, la réfection du four, les plantations, la reconfiguration du carrefour et le revêtement de la voirie,

> **POURSUITE DES TRAVAUX** au Lotissement des bouleaux : après la réfection de l'éclairage public, début du revêtement des trottoirs,

> **SANS OUBLIER** le lot quotidien de réfections (Ayra, Le Gaucher, Chemin de la bar-

rière, chemin des alouettes...) et d'entretien voirie, infrastructures et actes administratifs.

L'occasion pour moi de remercier ici tous les personnels et services municipaux qui font, je vous l'assure, leur maximum pour le service à la population et pour Cosnac. J'aurai aussi une pensée toute particulière pour de trop nombreux agents frappés, hélas, par la maladie auxquels je souhaite un prompt rétablissement et du courage pour faire face.

Notons aussi que « l'Espace Municipal Adrien Teyssandier » se décline désormais en trois entités. Céline Belleville est nommée Référente du « Pôle familles » (Espace de vie Sociale, bibliothèque) ; Claudine Jugie, Référente du « pôle enfance » (comprenant le Centre de Loisirs) et Carole Grafteaux, Responsable du « pôle éducation » (lien scolaire, ATSEM, garderie et périscolaire). Il n'y a donc plus de « Centre Social » pour laisser place à une organisation municipale plus fonctionnelle et plus lisible en écho à l'audit qui avait œuvré il y a deux ans.

Tout ceci avec un budget « serré » mais maîtrisé, malgré les baisses successives des dotations de l'État (qui, remarquons-le, semblent se stabiliser... pour l'instant...) et malgré les subventions qui se réduisent ou disparaissent

d'année en année. Cette gestion nous a permis de ne pas augmenter la part Communale des impôts locaux depuis 5 ans.

Mais notre rôle d'élu est bien de gérer pour maintenir, raisonnablement et au mieux, notre qualité de vie dans notre belle Commune qui s'est vue récompensée, par la Région Nouvelle aquitaine et le Département, par l'obtention du label « Une Fleur, Villes et Villages Fleuris » pour sa politique environnementale, zéro pesticide et mise en valeur de son patrimoine.

Cosnac qui s'anima cet été de multiples animations organisées par nos dynamiques et conviviales associations, comme elles le font d'ailleurs avec talent et brio tout au long de l'année.

Ces manifestations festives me permettront certainement de vous rencontrer dans la bonne humeur, si rare de nos jours.

C'est dans cette attente que je vous souhaite le soleil du cœur sous le soleil du ciel !

Gérard SOLER, Maire de COSNAC,

Conseiller Départemental de la Corrèze,

1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

> APPEL POUR RECENSEMENT DU PETIT PATRIMOINE

Cosnac est riche de son histoire, cependant à côté des édifices qui composent son bourg, de nombreuses constructions relevant du petit patrimoine passent inaperçues parce que nous avons l'habitude de les voir ou parce qu'elles sont cachées.

Ainsi croix, fours, fontaines, puits, lavoirs existent sans être réellement recensés. Il serait intéressant dans un premier temps de collecter et de centraliser un maximum d'informations sur ce petit patrimoine.

Nous sollicitons tous les Cosnacois et Cosnacoises et principalement les membres des associations et des comités de secteur pour nous aider dans cette démarche.

Pour chaque construction indiquer :

- Le nom de la construction four, croix, fontaine, lavoir...
- Le lieu
- Le nom du croisement routier s'il existe
- L'année de construction si connue

- Une photo même si le monument est en mauvais état
- Construction privée ou publique
- Vos coordonnées

Nous vous remercions de transmettre votre inventaire en mairie au mail suivant : etatcivil@commune-cosnac.fr à l'attention de Michel Falzon.

Michel FALZON

Adjoint au Maire

> CONSEIL MUNICIPAL

> 9 FÉVRIER 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité.

Afin de palier à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1^{er} avril au 27 septembre, il convient de recruter un agent contractuel qui assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

> Voté à l'unanimité.

• Rétrocession à titre gratuit de terrains au profit de l'État.

Par arrêté du Maire du 4/11/2004, les parcelles C078, CT1 et CT20 ont été déclarées présumées vacantes et sans maître. Par délibération du conseil municipal du 10/11/2006 elles ont été transférées dans le domaine privé de la commune. Acquises par le Ministère de la Défense suivant ordonnance d'expropriation transcrite le 13 juillet 1935 au bureau des hypothèques de Brive et utilisées à ce jour pour l'entraînement militaire, ces parcelles appartiennent à l'État.

Le Ministère des Armées sollicite la commune afin de régulariser la situation administrative en rétrocédant les dites parcelles à titre gratuit au profit de l'État.

> Adopté à la majorité, 3 voix contre.

• Modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 13 communes.

La communauté de communes des Villages du Midi corrézien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze. Le comité syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes membres et a adopté les modifications de ses statuts.

> Voté à l'unanimité.

• Consultation pour les travaux de rénovation de la mairie.

La commune ayant obtenu une réponse positive à sa demande de subvention pour les travaux de rénovation des menuiseries de la mairie, il convient de prévoir le lancement de la consultation des entreprises.

> Voté à l'unanimité.

• Consultation pour les travaux de rénovation des courts de tennis, vestiaires et club house.

La commune ayant déjà déposé un dossier auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive afin d'obtenir des fonds LEADER sur les projets de rénovation des courts. Les travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public doivent également être réalisés sur le bâtiment abritant les vestiaires.

Il convient de lancer la consultation des entreprises pour l'ensemble de ces travaux.

> Voté à l'unanimité.

FINANCES

• Travaux de rénovation de la mairie – Demande de subvention DETR

Pour la réalisation des travaux de rénovation de la mairie, une demande de subvention DETR a été sollicitée en 2018, mais n'a pas été attribuée. En 2019, cette demande est maintenue, mais le taux de subvention ayant changé, il convient de modifier le plan de financement.

> Voté à l'unanimité.

• Acquisition de matériel informatique – Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Il est nécessaire de renouveler une partie du parc informatique. Un devis a été établi et se chiffre à 5 348 €. Il convient de solliciter une subvention DETR pour aider au financement de cette acquisition.

> Voté à l'unanimité.

• Aménagement de la place de la mairie – Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

L'estimation prévisionnelle pour l'aménagement de la place de la mairie s'élève à 33 858,90 € HT. Il convient de solliciter une subvention DETR.

> Voté à l'unanimité.

• Voirie 2019 – Sollicitation du Fonds de Soutien Territorial de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. (F.S.T)

L'estimation prévisionnelle pour la réalisation de travaux de voirie communale est chiffrée à 118 681,48 € HT. Il convient de solliciter le F.S.T de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour la réalisation de ces travaux.

> Voté à l'unanimité.

• Adhésion 2019 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

La commune adhère au CAUE depuis plusieurs années. Pour pouvoir bénéficier de ses services il est demandé à la commune de participer aux frais d'adhésion pour un montant de 750 €

> Voté à l'unanimité.

• Frais liés à des mainlevées – Madame Patricia LARUE et les époux SELLON Jean Patrick

Par délibération du conseil municipal du 6 avril 2018 il avait été décidé d'acquérir des portions de terrains afin de pouvoir réaliser l'aménagement d'une aire de retournement à Puy Delly. Par cette même délibération il était stipulé que la commune prenait tous les frais inhérents à l'élaboration des actes.

Or, pour finaliser les actes administratifs de Madame LARUE et des époux SELLON, il est nécessaire de faire effectuer une mainlevée partielle de la garantie hypothécaire. Les frais de mainlevées hypothécaires sont donc à prendre en charge par la commune.

> Voté à l'unanimité.

> 4 AVRIL 2019

• Présentation du projet de motion pour le maintien de la DGFIP sur le territoire communautaire

Le conseil municipal :

- S'inquiète des modalités d'organisation proposées et de ses incidences sur les services présents sur le territoire de l'Agglomération de Brive

- Demande le maintien des trésoreries d'Allasac, Larche, Malemort et Objat

- Demande le maintien des services fiscaux présents à Brive et le renforcement de l'activité du site du Boulevard Gontran Royer

> Voté à la majorité, 1 abstention.

• Participation financière 2019 à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze.

La commune de Cosnac étant adhérente à cette fédération, la participation financière demandée pour l'année 2019 s'élève à 7185 €.

> Voté à l'unanimité.

> CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Recrutement d'emplois saisonniers.

Pendant la période estivale, il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques et entretien. Pour l'ALSH II convient d'anticiper le recours à des agents répondant à un accroissement temporaire d'activité durant les vacances d'été, de Toussaint de Noël.

> Voté à l'unanimité.

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité.

Le contrat aidé d'un des agents arrivant à échéance fin avril 2019, il est proposé

de recruter 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité pour la période du 23 avril au 7 juillet 2019.

> Voté à l'unanimité

• Mise à jour du tableau des effectifs.

Il convient de créer les nouveaux postes sur lesquels 2 agents vont être promus à compter du 1er juillet 2019.

> Voté à l'unanimité.

• Séjour RAID USEP à Bugeat.

Les élèves de 4 classes de l'école élémentaire vont participer à un RAID USEP à Bugeat du 27 au 29 mai 2019. Il est proposé

de prendre en charge une partie du séjour, à savoir 4000€.

> Voté à l'unanimité.

• Bail Emphytéotique Commune de Cosnac/SEMABL – Réduction d'assiette foncière et cession de droits.

Monsieur MONS, souhaite acquérir les murs du fond de commerce qu'il exploite, ainsi que le terrain qui y est attaché pour une superficie de 198m². Le prix de cession envisagé est de 150 000€ et la part revenant à la commune a été négociée à 7 000€.

> Voté à la majorité, 1 abstention.

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> LES FINANCES DE LA COMMUNE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 fait apparaître un solde positif de 435 419,34€ en fonctionnement et 147 172,04€ en investissements qui sont reportés sur le budget primitif 2019.

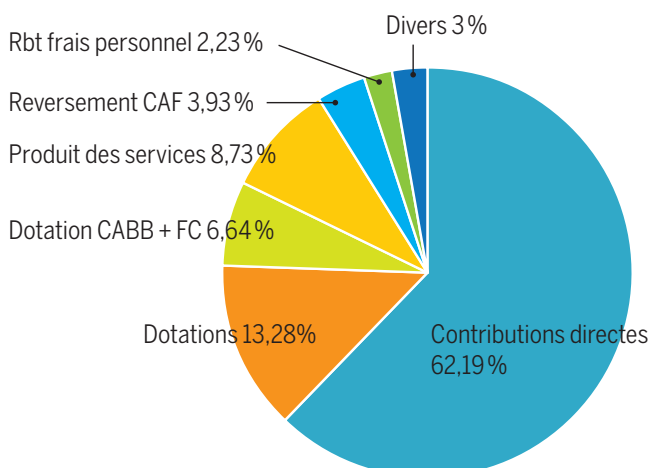
Les comptes administratif et de gestion 2018 ont été votés à l'unanimité.

L'affectation du résultat a été votée à la majorité

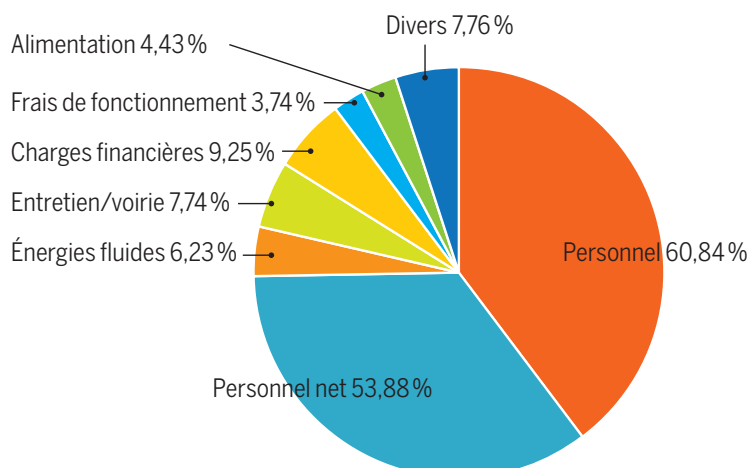
> 3 abstentions.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	117 278,61€	-	167 092,63€	-	284 371,24€
Opérations de l'exercice	1 955 928,48€	2 274 069,21€	590 042,63€	597 942,03€	2 545 971,11€	2 872 011,24€
TOTAUX	1 955 928,48€	2 391 347,82€	590 042,63€	765 034,66€	2 545 971,11€	3 156 382,48€
Résultats de clôture	-	435 419,34€	-	174 992,03€	-	610 411,37€
Restes à réaliser	-	-	78 152,19€	50 332,20€	78 152,19€	50 332,20€
TOTAUX CUMULÉS	1 955 928,48€	2 391 347,82€	668 194,82€	815 366,86€	2 624 123,30€	3 206 714,68€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	435 419,34€	-	147 172,04€	-	582 591,38€

RECETTES 2018



DÉPENSES 2018



LES TAXES COMMUNALES 2018

L'évolution des taxes pour ces dernières années est la suivante
Le produit de la fiscalité a augmenté de 8,6% entre 2014 et 2018.

Les taux d'imposition votés par la commune sont identiques depuis 2014 à savoir TH (taxe d'habitation) 10,85%, TFB (taxe foncière bâti) 23,18%, TFNB (taxe foncière non bâti) 81%.

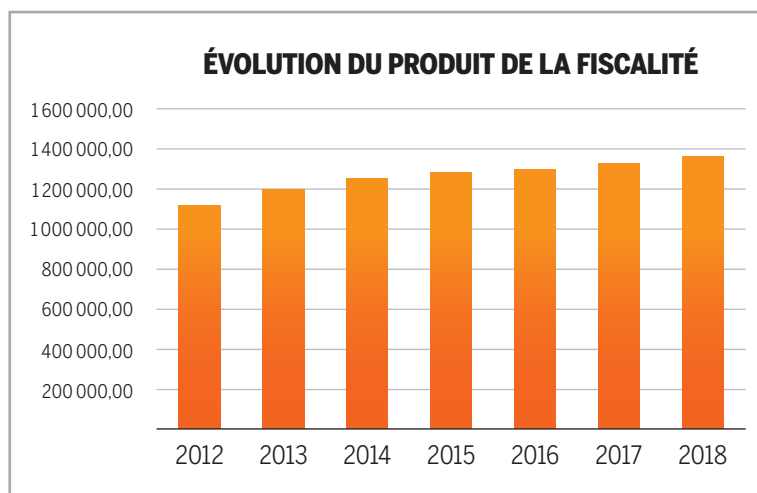
Ce qui a changé, ce sont les bases d'imposition données par l'État qui ont évolué, (valeur locative) expliquant la hausse entre 2014 et 2018.

Depuis 2018, certains foyers sont exonérés en partie de la taxe d'habitation. Cette exonération va être progressive afin d'être totale en 2020 soit une exonération de 30 % la première année.

Sur Cosnac, cela représente 725 nouveaux foyers exonérés sur les 1200 foyers existants soit en 2020, en rajoutant les 132 foyers déjà exonérés, un pourcentage de 71,72 %.

Attention, l'exonération de la taxe d'habitation ne concerne que la part communale, elle ne dispense pas de la redevance audiovisuelle.

> Voté à la majorité – 1 abstention



LE BUDGET 2019

Le budget prévisionnel 2019 est de 3 535 232,57 € pour un montant de 3 027 824,64 € en 2018 (voir tableau suivant).

Les principaux travaux prévus au budget 2019 :

Les principaux travaux prévus sont sous réserve de l'accord des subventions

- Les routes : le gaucher, chemin de la barrière, Bleyzat, route des Ormes, chemin des hauts d'Ayras, route du Saule
- Les menuiseries de la mairie
- Création de bureaux à côté de la bibliothèque
- Eclairage public des Bouleaux
- Armoire électrique de l'Église
- Révision du PLU
- Extension du cimetière

> Voté à la majorité – 3 contre

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

En 2019, un emprunt va se terminer :

- un emprunt datant de 2002 d'un montant de 142 970 €

En 2019, deux emprunts devraient être remboursés par anticipation :

- un emprunt datant de 2002 : divers programmes d'investissement d'un montant de 289 653,13 €
- un emprunt datant de 2005 : divers programmes d'investissement d'un montant de 150 000 €

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	2 380 626,34 €	2 245 207,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
Résultat reporté	-	135 419,34 €
TOTAL	2 380 626,34 €	2 380 626,34 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	1 076 454,04 €	929 282,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	78 152,19 €	50 332,20 €
Résultat reporté	-	174 992,03 €
TOTAL	1 154 606,23 €	1 154 606,23 €
TOTAL DU BUDGET	3 535 232,57 €	3 535 232,57 €

En 2018, 2 emprunts se sont terminés :

- un emprunt datant de 2006 : divers programmes d'investissement d'un montant de 200 000 €

- un emprunt datant de 2015 : emprunt FCTVA d'un montant de 44 000 €

Cette année les charges d'emprunt seront de 223 466,14 € pour le capital et 47 898,91 € pour les intérêts.

La charge par habitant

Sur la dette totale : 670 € (le capital restant dû au 31/12/2018 est de 2 053 013,42 € pour 3 061 habitants)

Sur les remboursements d'emprunts de l'année 2018 : 89 €

Au cours de l'année 2018, aucun prêt n'a été contracté.

Corinne Ferland
Adjointe au Maire

> CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ



Remise du livret citoyen

Le 28 mars, 46 jeunes cosnacais âgés de 18 ans (liste fournie par l'INSEE) ont été conviés à la cérémonie de citoyenneté. Ces futurs électeurs, accompagnés de leurs parents, ont été reçus par Monsieur le Maire et les élus et se sont vu remettre leur livret citoyen en attendant de recevoir leur première carte électorale.

Cette cérémonie a permis à Monsieur le Maire de rappeler quelques règles de citoyenneté et ensuite tous les invités se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> COSNAC RÉCOMPENSÉE

Après avoir obtenu l'an dernier le 1^{er} prix du département de la Corrèze, dans la catégorie « villes et villages fleuris », Cosnac s'est vu attribuer par la Région Nouvelle Aquitaine le label « une fleur, villes et villages fleuris » et à nouveau le 1^{er} prix départemental pour les communes de 2000 à 5000 habitants.

Ces labels récompensent l'engagement de la commune en faveur de l'amélioration de la qualité de vie. Monsieur le Maire accompagné des élus et en présence de Cédric Bach animateur départemental du label, Émilie Gabet du CPIE, Claude LEFEVRE de l'agglo de Brive, membres du jury régional du label, a reçu tous les agents qui se sont impliqués dans ce projet.

Colette COSTE

Adjointe à la communication



> BIBLIOTHÈQUE

Samedi 22 Juin Mme Delfour-Jubertie vous invite à la bibliothèque de 10 h à 12 h afin de vous présenter son livre « La rencontre de l'aurore et du crépuscule » et vous proposera une séance de dédicaces.



VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN RÉSIDENT À COSNAC

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la CABB : Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

TERRE D'ANTAN Vente de plants, fleurs, légumes, aromates et plantes médicinales.

0675483497 - www.facebook.com/terredantan

> LES TRAVAUX



Préparatif du forage HTA sous le carrefour à la Mairie

ENFOUISSEMENT RÉSEAU H.T.A (20 000 V) PAR ENEDIS

Enedis conduit actuellement un chantier de grande envergure d'enfouissement de câble haute tension sur notre territoire ainsi que sur 5 autres communes (Brive, Noailles, Jugeals-Nazareth, Turenne, Noailhac). Cette réalisation va sécuriser davantage l'alimentation électrique dans nos communes, supprimer au total 21 km de lignes aériennes et améliorer la beauté de nos paysages.

CHANTIER DE BLEYZAT

La création de l'assainissement dans le village est terminée ainsi que l'enfouissement des « réseaux secs ». Le chantier n'est cependant pas terminé, car il faut mettre en place une multitude d'équipements pour mettre en service les ouvrages neufs, déposer tout ce qui sera hors service, et procéder au revêtement final dans l'automne.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Orange déploie la fibre sur la commune, ce chantier parfois perfectible a cependant plusieurs postes éligibles, un point est fait régulièrement avec le représentant.

L'ÉLAGAGE DES VOIES COMMUNALES

La plupart des zones sont traitées, les riverains concernés se sont bien mobilisés, reste à la marge quelques points particuliers.

LA ROUTE DU SAULE

Dans le cadre de la réfection de la route du Saule, la municipalité a organisé une réunion publique de présentation du projet le vendredi 22 mars à la salle polyvalente. Les riverains venus nombreux ce soir-là ont échangé leurs visions du projet avec les divers intervenants responsables. Cette route communale structurante qui relie Malemort au Nord et Meyssac, Turenne au sud voit son trafic routier croître au fil des ans. Ce qui était un chemin jadis doit être réaménagé, et même si les enfouissements des réseaux aériens doivent commencer courant mai ou juin, le confortement du réseau d'assainissement et d'eau potable courant de l'été 2019, l'aménagement de la voirie reste toujours à l'étude ; cette première phase devrait durer 24 mois.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE

Le village d'Ayras a vu le premier chantier de voirie de l'année, avec l'aménagement du fossé et le revêtement en enrobé dans la traversée du village.

Un enduit est prévu vers la route des Ormes, et la descente sur la route des étangs, d'autres routes sont au programme.

L'entretien des espaces verts de la commune a nécessité la mise en place d'une organisation adaptée pour répondre aux diverses réglementations sur la gestion de



Débroussaillage par les services techniques

l'environnement. C'est ainsi que, les tontes, les fauchages, le tri sélectif, la réduction de l'arrosage, le fleurissement adapté au climat, la suppression des désherbants ont été revus.

Le fauchage de sécurité des accotements du mois de mai est prévu comme les années précédentes.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux



Aménagement paysagé réalisé par les Services Techniques

> RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du PLU en vigueur a débuté en octobre 2018. Les premiers travaux ont permis de cerner les enjeux du territoire. Les éléments ont été présentés aux personnes publiques associées (PPA) lors d'une réunion

organisée en mars dernier. Les travaux se concentrent actuellement sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur PLU. Une réunion publique sera organisée courant

dernier trimestre afin de présenter les grandes lignes retenues dans le cadre du PADD.

Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos remarques sur le registre disponible en mairie.

> COSNAC TOUTE UNE HISTOIRE !

Le 5 avril, la salle Louis Juvet a vu se réunir une bonne centaine d'amateurs d'histoire. Ils ont été comblés par l'érudition de Marguerite Guély, conférencière hors pair, qui les a guidés depuis l'apparition des premiers hommes il y a 10 000 ans, jusqu'au XVIII^e siècle, à travers une passionnante synthèse des connaissances actuelles de notre l'histoire.

Jeunes et moins jeunes, anciens et nouveaux habitants ont ainsi partagé le patrimoine commun que constitue l'histoire de notre commune. Cette manifestation annuelle connaît un succès grandissant.



Conférence de Mme GUELY

> PROJET ERASMUS SUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE COSNAC

Le projet nommé ERASMUS est mené par la directrice de l'école élémentaire de Cosnac (Mme Magnaval) en lien avec celle de l'école de Saint Viance. Les 5 pays concernés sont le Pays de Galle, la Lituanie, la Grèce, l'Espagne, et la France. Il s'agit d'échanges et de partages professionnels entre les adultes avec des retombées d'enseignements sur les élèves de ces 5 pays.

Du 5 au 9 novembre 2018, l'école de Cosnac a reçu les enseignants de ces 4 pays partenaires. A cette occasion, les enfants de l'école de Cosnac avaient réalisé un film de présentation sur leur école, la commune, la région et sur la France.

Les enseignants de ces pays ont gardé de bons souvenirs de leur séjour à Cosnac.

Les enseignants des 5 pays se sont mis d'accord pour réaliser des cartes de vœux par les enfants de chaque pays afin de communiquer lors de la nouvelle année.

Puis du 17 au 22 mars 2019, 3 enseignants de Cosnac (Mesdames Toullieu, Morel et Magnaval) se sont rendues dans l'école de Llanelli au Pays de Galles afin de recueillir à leur tour de précieuses informations pour pouvoir ensuite travailler et transmettre à nos enfants Cosnacois ce qu'elles ont vu et appris. Elles ont pu observer des méthodes d'enseignements différentes et découvrir le système éducatif gallois. Elles sont revenues chargées de photos, d'informations ...

À leur retour, un petit déjeuner a été organisé par ces 3 enseignantes pour faire découvrir

aux élèves les coutumes du breakfast. Avant de partir, tous les élèves avaient travaillé pour transmettre des informations sur une journée type d'un écolier français, et réalisé un film pour retracer le rythme des écoliers Cosnacois. Ils ont aussi choisi de faire partager certains jeux traditionnels français et leur règle de jeu.

La prochaine étape sera le voyage de 3 autres enseignantes qui se rendront, cette fois ci, en Lituanie courant juin 2019.

Lors des prochains bulletins, les suites de ce projet qui s'étalera sur 2 années scolaires, vous seront communiquées.

Karine Martin

adjointe aux affaires scolaires

> INSCRIPTIONS SUR LE GROUPE SCOLAIRE DE COSNAC

Démarches pour inscrire les enfants sur le groupe scolaire de Cosnac pour la rentrée 2019/2020 :

Pour les Cosnacois, les parents doivent s'adresser directement auprès des directrices de l'école maternelle (Mme Iviglia) et / ou de l'école élémentaire (Mme Magnaval).

Les parents doivent se munir :

- d'un justificatif de domicile cosnacois datant de moins de 3 mois (facture d'eau ou d'électricité sera demandée)

- du carnet de santé de l'enfant
- du livret de famille
- d'un certificat de radiation si l'enfant est déjà inscrit dans une autre école (un enfant ne peut pas être inscrit sur 2 écoles en même temps). Ce certificat de radiation est à demander à l'école d'origine.

Les familles résidants hors la commune ou bien des Cosnacois ayant une situation particulière doivent s'adresser dans un premier temps à l'école et seront ensuite dirigés

obligatoirement vers la mairie pour prendre contact avec Mme Martin Karine (adjointe aux affaires scolaires).

Les inscriptions se dérouleront d'avril à juin 2019, il faut impérativement prendre rendez-vous auprès des responsables des écoles :

Mme Magnaval au 05 55 92 81 66
Mme Iviglia au 05 55 92 81 67

Karine Martin

adjointe aux affaires scolaires

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

MODIFICATION DES JOURS D'OUVERTURE DE L'ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER DEPUIS LE 4 MARS 2019

Lundi : 8h30 – 12h

Mardi : 8h00 – 12h
13h30 – 18h00

Mercredi : 8h00 – 12h

Jeudi : 13h30 – 18h00

Vendredi : 8h00 – 12h

Sur les créneaux de fermeture, l'accueil téléphonique est assuré par le secrétariat de la Mairie

L'ESPACE DE VIE SOCIALE QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un des 3 pôles de l'Espace Municipal A. TEYSSANDIER

C'est un lieu de proximité, géré par la commune de COSNAC.

L'espace de vie sociale a pour finalité et objectifs :

- la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;

- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;

- la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale. Poussez la porte de la structure et venez découvrir nos activités, transmettre vos compétences, partager vos idées, vos propositions. Construisons ensemble l'Espace de la Vie Sociale.

CONTACT :

Céline BELLEVILLE au 05 55 92 82 97 ou centreteyssandier@commune-cosnac.fr

LE JARDIN PARTAGÉ

> Échanges et convivialité autour du jardin partagé.

Samedi 27 avril 2019, la première animation de l'année autour du jardin a eu lieu sous la forme de troc.

Initiés ou débutants ont partagé leurs connaissances autour des plantes, semis...

Cette animation fut réalisée en partenariat avec le SIRTOM pour une sensibilisation au tri et au compost.

Au cours de l'année, d'autres rendez-vous seront proposés afin de valoriser le jardin partagé.

> Des parcelles vacantes au jardin !

Le jardin se fonde sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures. Outre son rôle social, nous avons décidé d'ajouter une fonction pédagogique et écologique au jardin.

Le jardin se situe sur un terrain municipal de 550 m² au cœur du bourg.

L'espace cultivable est constitué par des parcelles. Le jardin est divisé en deux parties. La partie sud est réservée aux Cosnacais qui ne possèdent pas d'espace extérieur cultivable.

Les jardiniers ont accès à plusieurs cuves de récupération des eaux de pluie pour arroser leur(s) parcelle(s) et deux composteurs sont à leur disposition. L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite dans l'enceinte du jardin. Une table de jardin a également été installée dans cette partie du jardin pour favoriser la convivialité.

La seconde partie du jardin est dédiée aux animations pédagogiques. Elle compte 8 parcelles et un abri de jardin. Depuis l'ouverture du jardin, ces parcelles sont cultivées par les enfants de l'Accueil de loisirs.

L'aventure vous tente ? N'hésitez pas à contacter Céline BELLEVILLE au 05 55 92 82 97

FÊTE DES ENFANTS 2019

Pour finir l'année scolaire en beauté, les membres de l'Amicale du Groupe Scolaire (AGSC), et le personnel de l'Espace municipal A. TEYSSANDIER vous donnent rendez-vous **le samedi 15 juin 2019 à partir de 14 h au city stade ;**

Au programme : structures gonflables, pêche aux canards, maquillage, tombola, buvette et de nombreuses autres animations pour tous les âges dans un cadre propice à la détente.

Que vous soyez en famille, entre amis ou en solo, bénévoles et salariés vont tout mettre en œuvre pour vous accueillir en toute convivialité pour un après-midi festif.

Renseignements :

Contactez l'AGSC sur vdenis46@gmail.com

Le secrétariat de l'Espace municipal A. TEYSSANDIER au 05 55 92 82 97 centreteyssandier@commune-cosnac.fr



Troc des plantes

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER (SUITE)

PÔLE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H)

> INSCRIPTIONS ou RÉINSCRIPTIONS RENTRÉE 2019/2020

Votre enfant est/sera inscrit à l'école de COSNAC ou participe(ra) à l'ALSH les mercredis ou vacances, nous vous informons qu'il faut impérativement l'inscrire ou le réinscrire à l'accueil de l'Espace Municipal A. TEYSSANDIER (Accueil de loisirs, garderie, restaurant scolaire...) pour la rentrée de septembre 2019.

Nous vous accueillerons exclusivement aux dates suivantes

- **Lundi 24 juin** de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Mardi 25 juin** de 9h à 18h
- **Mercredi 26 juin** de 9h à 12h
- **Jeudi 27 juin** de 9h à 18h
- **Vendredi 28 juin** de 9h à 12h
- **Lundi 1^{er} juillet** de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Mardi 2 juillet** de 9h à 18h
- **Mercredi 3 juillet** de 9h à 12h
- **Jeudi 4 juillet** de 9h à 18h
- **Vendredi 5 juillet** de 9h à 12h

> SÉJOUR ESTIVAL 2019

L'équipe de l'Accueil de loisirs finalise la préparation du séjour estival.

Pour cela, 2 réunions de travail ont eu lieu en mai réunissant l'équipe de permanents ainsi que les saisonniers.

Comme chaque année, le programme s'annonce riche et plein de découvertes.

L'équipe d'animation accueille les enfants de 3 ans à 17 ans.

INFOS PRATIQUES

> LES RÉSERVATIONS POUR L'ÉTÉ 2019 SE FERONT DU 3 au 16 juin

Le planning d'activités sera disponible dès le 3 juin

> L'Accueil de Loisirs sera FERMÉ du 29 juillet au 2 août 2019 ainsi que le 16 août

Renseignements : 05 55 92 82 97
ou centreyssandier@commune-cosnac.fr

PENSEZ À VOUS MUNIR DE CES DOCUMENTS

- Carnet de santé (vaccinations à jour),
- Attestation d'assurance extrascolaire (Si vous l'avez),
- 1 photo d'identité
- Dernier avis d'imposition ou N° d'allocataire CAF

Les enfants ne seront acceptés sur les différents services que si les dossiers sont complets

> COMITÉ DES FÊTES



Lâcher de pigeons



Soirée Aligot

Le comité des fêtes a bien débuté l'année festive.

SOIRÉE ALIGOT

Pour cette nouvelle manifestation, 130 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour déguster l'aligot/saucisse

fait « maison » par les membres du comité des fêtes. Cette soirée a eu un grand succès.

CASSE CROUTE

Lors du traditionnel « casse croute » gratuit du 1^{er} mai, en plus de la promenade en poney, gratuite également et du lâcher de pigeons, le comité des fêtes a organisé un casse croute pour les enfants qui a été très apprécié.

RENDEZ-VOUS

Le comité des fêtes vous donne rendez-vous pour les prochaines manifestations

• **29 juin** : Marché des producteurs de pays – Feu de la Saint Jean avec retraite aux flambeaux et conte pour les enfants

• **31 août et 1^{er} septembre** : fête votive, vide grenier et des surprises.

Pour connaître la vie du comité des fêtes connectez-vous au site :

comitedesfetescosnac.e-monsite.com

> JECLAT



Julien Malot



Baby judo

Les adhérents du club Gym/Judo/Taekwondo de Cosnac « JECLAT » félicitent son entraîneur de Judo Jujitsu (self défense) Julien MALOT pour son résultat obtenu aux championnats de FRANCE de Jujitsu qui se sont déroulés fin mars 2019 au Puy en Velay. Julien et son coéquipier Cyril ont obtenu la médaille d'argent dans la discipline « Jujitsu technique ». Après avoir franchi les sélections lors des tournois de Limoges et Ceyrat ils figuraient parmi les neuf meilleures équipes françaises. Ils ont conclu leur saison par une belle deuxième place « aux championnats de France ». Encore Bravo à ces deux combattants et merci à Julien pour le travail d'entraîneur qu'il effectue au sein du club. Cette année, nous avons conservé de nombreux judokas qui ont rejoint le cours « compétiteurs » et les résultats sont au rendez-vous.

La section gymnastique bat son plein avec des effectifs élevés tant pour les cours seniors, adultes comptant de 15 à 25 personnes

par séance que pour le cours enfants comptant 10 à 15 enfants. Début avril le club a organisé un stage départemental dont le thème était « Pratique adaptée de l'activité physique chez les seniors ». Une quinzaine de participants sont venus de toute la Corrèze pour suivre cet enseignement.

La section Taekwondo s'est étoffée cette année avec la venue d'adolescents des deux sexes. À la création de cette section en 2017 nous étions tous « ceinture blanche » et seulement deux ceintures noires. Depuis les ceintures prennent de la couleur et des barrettes. Nous sommes encore dans une période éducative propice à l'acquisition des fondamentaux en coups de pieds, coups de poings et blocage mais on voit déjà poindre chez certains l'envie de compétitions. A cet effet, la section s'est dotée de plastrons et de casques de protection.

Renseignements au 06 18 71 09 81

> CLUB DE DANSE



NOTRE SOIRÉE DANSANTE ANNUELLE :

Samedi 11 MAI 2019, Comme chaque année nous avons proposé à tous les amateurs de danses de venir passer une belle soirée à Cosnac en compagnie d'un orchestre de trois musiciens.

Les danseuses et danseurs de Cosnac ont proposé un Clin d'œil dansant avec 5 danses latines (petite vitrine de nos activités).

Depuis de nombreuses années, l'association : « CLUB de DANSE de COSNAC », propose à tous, habitants de Cosnac ou des communes environnantes, de venir : Découvrir, vous Initier, Apprendre et pratiquer, en toute convivialité, simplicité et bonne humeur, toutes les Danses de Couple dites Danses de Salon Standards et Latines, Danses de Bal : Valse, Tango, Pasodoble, Rumba, Chachacha, Quickstep, Rock'n Roll, Salsa, Bachata, Boléro, Samba etc...

LES DANSES DE SALON sont enseignées chaque semaine sur trois niveaux :

- > **Débutants** : Lundi de 19h30 à 21h
- > **Intermédiaires** : Mardi de 20h à 21h
- > **Avancés** : Mardi de 21h15 à 22h15

LES DANSES RÉCRÉATIVES OU DANSES EN LIGNE OU EN SOLO sont enseignées chaque Jeudi soir de 20 h à 21 h dans la salle polyvalente.

STAGES DE DANSE QUI ONT ÉTÉ PROPOSÉS SUR COSNAC :

Dimanche 27 Janvier 2019 :
Stage de QUICKSTEP

Dimanche 24 Mars 2019 :
Stage de SALSA

Renseignements/Réservations :

06 10 83 72 75

www.facebook.clubdedansedecosnac.fr

> COSNAC PÉTANQUE

Le dimanche 3 février les pétanqueuses et pétanqueurs se sont retrouvés autour d'une paëlla pour une journée amicale et conviviale.

Nos joueurs participent nombreux aux concours organisés, en général, les samedis après-midi par les 13 clubs UFOLEP de la Corrèze.

Les vendredis soir sont consacrés aux entraînements sur le boulodrome de Cosnac.

Pour ceux qui veulent passer une agréable après-midi nous vous attendons le dimanche 1^{er} septembre 2019 à partir de 14h00 sur le boulodrome de Cosnac pour notre traditionnel concours en doublette à l'occasion de la fête de Cosnac.

Pour tous renseignements :

06 79 20 67 68

mail : berjack.perier@orange.fr



Repas Paëlla

> ASSOCIATION CYCLISTE

Les vététistes Cosnacois se distinguent au régional VTT Ufolep

Dimanche 14 avril, les championnats de VTT Ufolep se déroulaient sur le magnifique site de Cublac, où le club local recevait, pour la première fois cette course d'un jour.

L'association cycliste Cosnacoise avait inscrit trois adhérents à cette compétition qui permet aux six premiers, de pouvoir participer au national Vtt Ufolep qui se déroulera cette année à La Mothe Saint Heray.

Dans la catégorie des adultes de plus de 50 ans, le sociétaire du club de Cosnac Xavier Anger mettait son titre acquis en 2018 en jeu.

À l'arrivée, il était coiffé par un autre Cosnacois, le sociétaire du vélo club Bernard Soulié.

Pour terminer le podium des Cosnacois, Fred Champeval s'octroyait une très honorable troisième place .

La seule fille engagée dans cette épreuve, Léa Bonnefond, championne de la Corrèze 2019, montait sur la troisième place du podium.

Maintenant la Championne et les champions se retrouveront en juin au championnat national de VTT Ufolep les 8 et 9 juin

INFO PLUS :

Le club de Cosnac, organise cette année, une randonnée pédestre semi-nocturne, le samedi 15 juin 2019, dont le départ sera donné à 21h30 depuis le local VTT, en direction des pistes Cosnacoises, sur une distance de 9 km.



Remise des trophées

Le montant de la participation à cette randonnée dénommée «La Cosnac Chouette» est fixé à 6€, avec un ravitaillement et casse croûte grillades, au retour des randonneurs noctambules.

**Pour information contacter le président
Éric Tardieux**

06 26 79 40 38

> COSNAC FOOTBALL CLUB

Le Cosnac FC est fier d'avoir reçu le Label de l'école de foot par le district de football de la Corrèze et récompense tout le travail des nombreux bénévoles au sein du club.

Nos jeunes joueurs continuent de progresser au travers de nombreuses victoires et de très bons résultats grâce au travail de nos éducateurs.

Les équipes féminines U10/U13 et U14/U17 continuent de s'améliorer et ne cessent de nous surprendre par leur investissement et leur résultat !!! Surtout que cette année elles sont marrainées par 2 joueuses professionnelles de Rodez : Eva BLAZART et Louise CID.

Une tombola est lancée cette année pour gagner de superbes lots : 2 places pour un match de l'équipe de France, un maillot officiel de l'équipe de France,... le tirage au sort s'effectuera le dimanche 23 Juin lors de notre tournoi annuel « Jean DAYDE » qui se déroulera le samedi 22 juin et le dimanche 23 juin 2019.

Cette saison, les séniors luttent jusqu'au bout pour le maintien dans leur division, suspense...

N'hésitez pas à venir nombreuses et nombreux pour encourager tous nos footballeurs petits et grands.

Sportivement,
Denis CHAMPAGNAC



Tournois COSNAC FC (19)

Challenge Jean DAYDE

Samedi 22 juin 2019

U6/U7 de 10h00 à 15h00

U8/U9 de 17h00 à 21h00

Dimanche 23 juin 2019

U10/U11 de 9h00 à 17h00

16 équipes

Responsables des tournois :

Rémi LARRIBE

Christophe BOUROTTE

06 81 81 03 20

bourotte.christophe@orange.fr



> LA POSTE

Depuis le 18 mars 2019, l'heure limite de dépôt du courrier est 12 h 30 du lundi au vendredi et 10 h 30 le samedi

> SENSIBILISATION AUX CAMBRIOLAGES

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE :

- > Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable
- > Soyez attentifs à vos clés
- > Soyez vigilants sur les accès de votre domicile
- > Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité
- > Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence

EN CAS D'ABSENCE :

- > Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences
- > Donnez l'impression que votre domicile est habité
- > Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique
- > Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées (formulaire à remplir, disponible en ligne sur le site www.interieur.gouv.fr).
- > Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :

- > Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- > Prévenez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie en composant le 17 ou le 112
- > Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- > Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- > Faites opposition auprès de votre banque et déclarez le vol à votre assureur

La prochaine fois, avant de jeter donnez, vendez entre voisins...



Petites Annonces
GRATUITES
100% VOISINS



Le SIRTOM de la Région de Brive lance un **nouveau service** territorial d'échange et de don d'objets entre voisins !

Un site web collaboratif qui vous permet de donner ou vendre des produits plutôt que de jeter en déchèterie : un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité.

www.troc-sirtom-brive.fr

L'histoire de nos villages

ÉPISODE 16

ÉVOLUTIONS, DISPARITIONS ET RENAISSANCES...

Nous avons vu, au cours de cet aperçu historique que dès les années 1300 la majorité de nos villages existaient déjà. Mais à Cosnac comme ailleurs, certains ont disparu et il n'en reste plus aucune trace, alors que d'autres subsistent à travers un nom de parcelle. Enfin certains ont surgi récemment : le lotissement des Pins, les Jarriges (simple nom de parcelle autrefois).

Parmi les villages disparus on peut citer :

- **Tiregant** qui se trouvait vers le Saule, cité le 28 septembre 1510, dans le Terrier de Cosnac à l'occasion d'un accord portant sur « les villages du Saule et de Tiregant ».
- **Les Viravotes** vers Bleyzat dont était originaire un certain « Bernard Malepeyre de la Virovautas » baptisé le 19 novembre 1719 nous dit le registre paroissial.
- **Le Bernardes**, village proche de Bleyzat, faisait partie de la liste des possessions du seigneur de Cosnac établie le premier mars 1543. On y dénombra quatre naissances de 1625 à 1643. Puis il disparut.
- **Le Peytal** entre Bleyzat et le Pont du Cayre fut aussi un village. Son souvenir se perpétue à travers des noms de parcelles encore utilisés de nos jours par des Cosnacais.
- D'autres villages aujourd'hui disparus sont cités dans le terrier de Cosnac : **Tièbefon** (vers le Blancher), **La Salesse, Roffy, le mas de Versas** (vers Graulière), **le mas d'Albiroche, le mas douMajour, las Bourdarias, Soubzlarue** (vers La Gallardie), **atVavardes** (vers Ayras), **le village du Verdier** (près de Freyssinges), **la Rogieyrie** (vers Regnaguet), **le mas de Pouch la Chieze** (entre le Chassang et La Vedrenne). Dans ce dernier, on pense même qu'il a pu y avoir une église comme l'indique son nom qui évoque la « colline de l'église ». Certains écrits anciens évoquent la présence d'un « castel » à Maranzat, mais aucune pièce d'archives ne permet d'argumenter cette affirmation.



Pilastre des Roches. Dessin d'après photo.

Enfin, entre l'alpha que constituèrent les abris sous roche de Chez Jugie où l'homme vivait il y a 11 500 ans et l'apparition de la maison De Cosnac, Marguerite Guély, historienne, pense que le **site troglodytique des Roches** proche du Puy de l'Hort, a tenu une place importante au Moyen-Age. Il a pu être une sorte de logis seigneurial où résidait, dans les périodes d'insécurité, un envoyé du vicomte de Turenne. En effet, depuis Les Roches, la vue s'étend vers le nord, jusqu'aux Monédières. En 1878 Ernest Rupin a décrit les lieux et en particulier un étonnant pilastre « taillé en plein roc, d'une seule pièce, il part du sol et adhère à la voûte, et porte à son sommet un lourd chapiteau roman, orné aux quatre coins de quatre figurines grossièrement sculptées... Le creusement de cette grotte artificielle daterait du XI^e ou XII^e siècle... » dit-il. Ce pilastre est encore conservé en l'état. Il va du sol au plafond de cette énorme cavité creusée par l'homme, complétée par des annexes où ont pu vivre plusieurs familles.

Dominique LESTANI

Prochain épisode : Le château de Cosnac.

> RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE (Selon Arrêté préfectoral du 24 novembre 1999)

• Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

• Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30**

- **Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.**

- **Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.**

• Le tapage nocturne (entre 22 h et 7 h) est un délit répréhensible par la loi. Aucun bruit ne doit être perceptible du voisinage immédiat après 22 h. Il est conseillé, en cas de fête exceptionnelle, d'avoir la courtoisie d'avertir les voisins.

À DÉCOUPER ET À CONSERVER



> AGENDA DES MANIFESTATIONS

> **15 JUIN** : Fête des enfants au City Stade

> **15 JUIN** : Randonnée pédestre semi-nocturne organisée par l'association Cycliste de Cosnac

> **22 JUIN** : Challenge Jean DAYDÉ organisé par le football club

> **29 JUIN** : Porte ouverte du Club JECLAT APRES MIDI (Démonstration des activités)

> **29 JUIN** : Marché des Producteurs de Pays et feu de la Saint Jean

> **31 AOÛT et 1er septembre** : Fête annuelle et vide grenier

> **1^{er} SEPTEMBRE** : Concours de pétanque

> **19 OCTOBRE** : Chorale des Gorges de la Haute Dordogne

> ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS



27/12/18 : Johan M'HADJI de Elodie JUGIE et Ahamadi M'HADJI

29/01/19 : Candice LAVENT de Céline CLAUZADE et Alexandre LAVENT

06/02/19 : Luce VIGEAUDON de Amandine VEYSSIERE et Valentin VIGEAUDON

27/02/19 : Daenerys MAURICE de Mélissa HANGARD et Hans MAURICE

03/03/19 : Ilyes SELBOUK de Loubna EL HADDARI et Mohamed SELBOUK

ILS S'AIMENT



03/01/19 : Claire LAGRAVE et Mark HIRIBARNE

ILS NOUS ONT QUITTÉS



03/01/19 : PRADALET Vincent

05/01/19 : ACKBARALY Coursa Bay née IBRAHIM MITHA

08/01/19 : GONZALEZ Micheline née GARCIA

13/01/19 : MAYJONADE Aline née CHABASSIER

23/01/19 : FAURIE Marie née GILET

26/01/19 : TREILLE Jacqueline née REYROLLE

13/02/19 : DULUC Thierry

18/02/19 : LASCAUX Renée née CONCHE

24/02/19 : LARCHÉ Guy

04/03/19 : RACLE Lina née BRACHET

06/03/19 : DELBARY Marguerite née DELMOND

29/03/19 : CESSAC Janine née OUVRIER

11/04/19 : ARLIE Edouard